

Conseil du Quartier Val-de-Grâce

Jeudi 1^{er} octobre 18h00 à 20h30

Mairie du 5^{ème} arrondissement, 21 Place du Panthéon

Salle des Fêtes

Le Conseil de Quartier s'est exceptionnellement tenu à huis clos en raison de la crise sanitaire en cours et des mesures de restriction imposées par la Préfecture.

Ordre du jour et intervenants

- Évolution de la sécurité sur le quartier du Val-de-Grâce
Sébastien BIEHLER, Commissaire Central adjoint 5^e et 6^e
- Travaux d'extension et de rénovation de l'Hôpital « Institut Curie »
Jean-Robert GRESLIN, Directeur des opérations de l'Institut Curie
- Aménagement des « Rues aux écoles », rue des Lyonnais et rue de l'Arbalète (entre la rue Berthollet et la rue Claude-Bernard)
- Circulation rue Saint-Jacques
Paul-Gabriel HAYOUN, chef de la Section Territoriale de Voirie 5^e

Évolution de la sécurité dans le quartier du Val-de-Grâce

M. BIEHLER, Commissaire Central adjoint 5^e et 6^e

Suite à la crise sanitaire, M. le Commissaire souligne l'incidence du confinement sur les faits constatés, qu'ils soient de voie publique ou de cambriolage. Le déconfinement ne s'est pas accompagné d'un rebond sauf pour les atteintes aux biens (cambriolages de locaux commerciaux et vols avec violence) dont l'augmentation est à déplorer.

M. le Commissaire rappelle que la majorité des appels de la population à ses services dans le secteur du Val-de-Grâce concernent les nuisances et les atteintes à la tranquillité publique. Viennent ensuite les délits et les infractions, les différends familiaux et de voisinages et les nuisances et les tapages nocturnes.

La Maire, Florence Berthout, a rappelé l'alerte faite à M. le Commissaire sur la situation de la Place Alphonse Laveran.

Les chiffres et les statistiques des faits de délinquance et de violence sont tributaires des plaintes effectuées ou non par les victimes. M. le Commissaire encourage vivement les habitants du 5^e à faire la démarche de porter plainte afin d'avoir des chiffres au plus près de la réalité.

La présence policière dans le quartier se fait sous la forme de patrouilles sur les points identifiés nécessitant une présence physique. Une équipe est également affectée aux interventions sur appels des riverains. De plus, la Brigade anti-criminalité est présente, du milieu de la matinée à la fin de la

nuit. Enfin, M. le Commissaire peut solliciter la présence de la BAC de nuit comme cela a, notamment, été le cas cet été Square Tino-Rossi.

Le numéro de téléphone « 17 » est réservé aux appels d'urgence. Le service de réponse est installé dans les locaux des Sapeurs-Pompiers de la Porte de Champerret. L'information couplée police-secours est ainsi prise en compte plus rapidement par les deux services.

La Maire soulève la question de l'articulation à venir entre la Police nationale et la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP) dépendant de la Ville de Paris, celle-ci devant bientôt devenir une police municipale. La Maire rappelle, dans cette perspective, la nécessité d'avoir une déconcentration réelle de ces agents dans chacun des arrondissements.

À la question de M. Bouchet, Conseiller d'arrondissement, concernant les dispositifs particuliers dans les écoles, le Commissaire rappelle que cinq agents de la mission prévention-écoute (MPCE) interviennent dans les écoles pour informer les élèves de tous les âges sur des sujets comme le harcèlement en milieu scolaire, la sécurité routière, les réseaux sociaux ou la drogue.

À la question d'un Conseiller de quartier sur les Forces Sentinelles, rappel est fait que les militaires sont hébergés sur le site du Val-de-Grâce.

Dans les établissements scolaires et les crèches de l'arrondissement, de nombreux aménagements de sécurisation ont été réalisés depuis 2015 : les loges de gardiennes ont été rapprochées des entrées, les accès sécurisés et des grilles mises en place.

S'agissant des impacts de la Covid, M. le Commissaire a indiqué que la continuité du service public avait pu être assurée. L'activité des forces de police n'a pas été pénalisée pendant cette période.

Travaux d'extension et de rénovation de l'Hôpital « Institut Curie »

M. GRESLIN, Directeur des opérations de l'Institut Curie

La Maire a souhaité que L'institut Curie vienne présenter son projet d'extension à ce Conseil de quartier, c'est-à-dire très en amont, puisque les études et réflexions sont encore en cours et qu'aucun permis de construire n'a encore été déposé. Les Architectes des Bâtiments de France et la Ville de Paris sont actuellement consultés.

Le projet vise à optimiser la prise en charge des personnes malades et atteintes du cancer, à améliorer l'accueil des patients, en permettant une hospitalisation en chambres individuelles, à faciliter les cheminements à l'intérieur du bâtiment et à faciliter également l'accès de l'entrée rue d'Ulm, qui sera de plain-pied. Une réflexion autour de la création d'une dépose à l'intérieur de la cour rue Cuvier, avec sortie rue d'Ulm pour les véhicules sanitaires, est à l'étude.

Le projet de construction du nouveau bâtiment prend en compte plusieurs paramètres :

- le respect de l'intimité, à la fois pour les voisins immédiats et pour les patients, avec une structure en nid d'abeille ;

- un plan de circulation, notamment pour les personnes à mobilité réduite ;
- l'impact du chantier en temps et en nuisances, avec des éléments déjà assemblés en amont pour accélérer les travaux sur place et les rendre moins bruyants ;
- l'impact écologique et environnemental du nouveau bâtiment, avec l'utilisation de matériaux bio-sourcés pour la construction et d'énergies renouvelables pour le fonctionnement au quotidien. La qualité des matériaux employés à l'étage et en sous-bassement permettra d'optimiser la durée de vie du bâtiment et de garantir une empreinte carbone réduite et des locaux plus agréables et plus chaleureux pour les malades et pour les collaborateurs.

Afin de répondre aux questions des conseillers de quartier concernant l'implantation du nouveau bâtiment dans un espace étroit, la Maire demande que soit présenté une maquette au gabarit afin d'avoir une meilleure vision du projet.

À la question d'un conseiller de quartier inquiet d'un éventuel éclairage nocturne du bâtiment, il lui est répondu que le bâtiment sera le plus respectueux possible de l'environnement.

Aménagement des « Rues aux écoles », rue des Lyonnais et rue de l'Arbalète (entre Berthollet et Claude-Bernard) – Circulation rue Saint-Jacques

M. HAYOUN, chef de la Section Territoriale de Voirie 5e

Le nouveau dispositif des « rues aux écoles » vise à pacifier les abords des écoles. Il concerne, dans le 5^e, la rue des Lyonnais et la rue de l'Arbalète. Rue des Lyonnais, Florence Berthout rappelle que des aménagements ont réalisés deux ans auparavant, pour sécuriser et végétaliser les abords de l'école et de la crèche.

La Maire indique qu'il n'y a objectivement pas eu de report de circulation à constater : ces deux rues étant peu empruntées par les voitures. Les riverains peuvent cependant continuer à y circuler, notamment pour rejoindre leur parking souterrain.

Des aménagements pérennes vont être mis en place début 2021 dans ces deux rues avec notamment : des ancrages vélos supplémentaires demandés par les parents et les riverains et/ ou de la végétalisation en pleine terre.

Des études sont en cours pour étendre ce dispositif des « Rues aux écoles » à d'autres secteurs de l'arrondissement, comme la rue Boutebrie, la rue de la Parcheminerie et la rue Du Sommerard.

M. Hayoun présente ensuite les aménagements réalisés dans la rue Saint Jacques se traduisant par des modifications du sens de circulation :

- circulation nord-sud entre la rue du Petit Pont et la rue Soufflot ;
- puis piétonnisation entre la rue Soufflot et la rue Gay-Lussac ;
- ensuite, entre la rue Gay-Lussac et les rues des Feuillantines/Pierre Nicole, la circulation est à nouveau autorisée mais cette fois-ci du sud au nord ;

- enfin, depuis l'axe Feuillantines/Pierre Nicole jusqu'au boulevard de Port-Royal, le trafic reprend à nouveau dans le sens nord-sud.

Florence Berthout rappelle que ces modifications ont été décidées par la Ville de Paris pendant l'été, sans aucune concertation.

La desserte plus difficile des parkings entre la rue des Feuillantines et la rue des Ursulines a bien été notée et les remarques transmises à la mission cyclable pour qu'une solution soit trouvée.

Questions des Conseillers de quartier

Au niveau du 45 de la rue Claude-Bernard, les deux feux sont très rapprochés, si bien que quand un bus est à l'arrêt au 1er feu, les voitures qui sont derrière n'ont pas de visibilité sur ce feu et freinent violemment d'où un risque de mise en danger des piétons. La Maire demande l'installation d'un feu comme celui qui a été mise en place à sa demande à l'angle de la rue des Feuillantines et de la rue Gay-Lussac.

Lors des travaux de voirie rue Rataud, un emplacement PMR a été supprimé et n'a jamais été remis en place. M. Hayoun assure que celui-ci sera reconstitué.

Une question est posée sur des éventuelles améliorations rue Berthollet, qui a vu sa fréquentation augmenter suite aux modifications de la rue Saint-Jacques. M. Hayoun et M. Civel répondent que l'itinéraire alternatif devrait désormais se faire place Edmond Rostand puis boulevard Saint-Michel et non plus rue Gay-Lussac et rue Claude-Bernard.

Le passage piéton rue des Lyonnais / rue Berthollet rentre à l'intérieur de la rue des Lyonnais pour ensuite remonter rue Berthollet ce qui est difficilement faisable, notamment en fauteuil roulant, rapporte un Conseiller qui souhaiterait que ce passage se fasse en ligne droite. La Maire répond que comme les voitures allaient assez vite, demande avait été faite par les parents d'orienter le passage de la sorte. Maintenant que la rue est devenue « rue aux écoles », M. Hayoun s'engage à étudier la question.

Un Conseiller de quartier demande si la partie de la rue Saint-Jacques devenue piétonne sera végétalisée. La Maire souhaite que ce sujet soit examiné par le Conseil de quartier et qu'il puisse faire des propositions.

Un Conseiller souligne qu'aujourd'hui, malgré le fait que de nombreux salariés soient encore en télé-travail, la circulation est embouteillée à plusieurs endroits. Est-ce que des simulations sont faites pour prévoir les comportements et donc la circulation post-Covid. M. Hayoun répond que de nombreuses boucles de comptage ont été installées lorsque les nouveaux aménagements ont été réalisés.

Concernant les pistes cyclables, une augmentation des incivilités est à constater rapporte une Conseillère. Il est demandé à la Mairie de multiplier les stages pour que les enfants et les adolescents

apprennent à gérer les situations à risques. M. Civel répond que des travaux sont mis en place avec des associations cyclistes parisiennes pour travailler à un partage de l'espace public où tout le monde se respecte. Les services de la DPSP sont mobilisés, notamment rue du Cardinal Lemoine où des deux-roues motorisés et des cyclistes empruntaient le trottoir devant l'École.

Florence Berthout répond que les aménagements viennent en complément. Des contrôles ont également été réalisés plusieurs jours de suite, matins et soirs, rue des Irlandais et rue de l'Estrapade pour lutter contre les incivilités, notamment le passage au feu rouge.

Le prochain Conseil de Quartier Val-de-Grâce se tiendra le jeudi 3 décembre 2020 à 18 heures.